

MOUVEMENT 2013 *Fin de la première phase*

► Clôture du serveur :

A la demande du SNUDI FO 13 et compte tenu des différents « bugs » rencontrés par les collègues pour saisir les vœux sur la plate forme SIAM, l'Administration vient de nous confirmer que le serveur restera ouvert exceptionnellement **jusqu'à jeudi 28 mars à minuit.**

N'attendez pas le dernier moment pour finaliser vos vœux !

Une fois votre choix finalisé, terminez la saisie.

Un PDF de vos vœux sera généré par l'application. Il est conseillé de le sauvegarder dans son disque dur pour toute réclamation.

► Des erreurs relevées

Nous avons signalés des oublis de postes (départ à la retraite non pris en compte), des doublons et plusieurs bugs (blocage des vœux de canton, vœux non accessibles) auprès de l'administration qui a publié deux additifs au mouvement.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les difficultés que vous rencontrez lors des phases de ce mouvement 2013

► Accusé de réception des vœux :

Vous recevrez votre accusé de réception dans votre boîte I-prof à compter du **28 mars 2013.**

Il comportera les éléments de barème que nous vous invitons à **vérifier** et à **corriger en rouge** en cas de contestation (oubli de points de stabilité, de points ZEP...)

Il doit être retourné, dans tous les cas, au bureau de la DPE 2 « Mouvement » **impérativement pour le 6 avril 2013.**

ATTENTION : s'il est possible de supprimer certains vœux en les barrant, il est **impossible d'en rajouter !**

► Suivi de votre mouvement :

Comme chaque année, le SNUDI FO 13 vous propose **GRATUITEMENT** de vérifier votre barème et de suivre votre mouvement à chaque étape en vous contactant dès que les résultats seront connus.

Adressez nous le PDF de vos vœux, l'accusé de réception et la fiche de suivi syndicale (en pièce jointe)

ATTENTION : si vous n'avez pas reçu votre accusé de réception vous devez vous signaler à l'adresse suivante : pierre.leroux@ac-aix-marseille.fr

► Résultats du 1^{er} mouvement :

Ils seront consultables sur IProf fin avril, sous réserve de rectification, la CAPD étant consultée le 7 mai 2013.

► Examen des priorités de repli :

Elles n'apparaissent pas sur votre accusé. Elles seront ajoutées manuellement par l'administration et l'examen des vœux des collègues bénéficiant de replis aura lieu **en début de mouvement**, avant les autres collègues (date non communiquée à ce jour).

Pour les personnels dont le poste rouvre cette année, il est nécessaire de signifier votre désir de retour sur poste sur votre accusé de réception lorsque vous le retournerez à la DPE

Le SNUDI FO informera tous les personnels dont nous avons reçu le dossier.

► Priorités médicales :

L'examen des majorations de barème au titre du handicap ou pour les cas médicaux et sociaux se fera lors du groupe du travail du **jeudi 28 mars 2013**.

Le SNUDI FO informera tous les personnels dont nous avons reçu le dossier

► Accès à la hors-classe :

Le SNUDI FO a demandé, comme chaque année, que soit communiquée la liste de classement à la prochaine hors-classe afin de permettre aux collègues de pouvoir choisir ou non de partir à la retraite, en toute connaissance de cause, avant le 15 avril, date butoir où le renoncement du départ implique la perte du poste actuel.

L'Administration s'est engagée lors de la CAPD du 21 mars à communiquer cette liste provisoire et à contacter les collègues « retraitables » susceptibles d'intégrer la hors-classe avant la date butoir.

Contactez le SNUDI FO pour savoir si vous faites partie de cette liste.

Contactez le syndicat pour toutes questions, conseils...

PERMANENCE TELEPHONIQUE DURANT TOUTE LA PERIODE DU MOUVEMENT

Email : contact@snudifo13.org

04.91.00.34.22 - 07.62.54.13.13 - 06.13.71.37.25 - 06.20.76.11.87 - 06.81.60.64.35

PERMUTATIONS 2013 *Bilan des opérations*

Sur les 566 participants aux opérations de permutations informatisées en 2013 dans les Bouches du Rhône, seuls 122 ont obtenu un autre département.

127 collègues entrent dans les Bouches du Rhône.

Soit un taux de satisfaction de 21.5% alors qu'il était de 29.2 % en 2012 !

Cette baisse est confirmée au niveau national avec 21.29% de « satisfaits » contre 25% l'an passé.

Le SNUDI FO dénonce cette situation qui aggrave les conditions de vie et de travail des enseignants du 1^{er} degré. Le taux de satisfaction au titre du rapprochement de conjoints descend à 39.25% en 2013 contre presque 46% en 2012.

Des centaines de collègues ne pourront toujours pas rejoindre leur famille, leurs enfants, leurs parents... Ils devront encore se résoudre soit à demander des mises en disponibilité, soit un temps partiel, soit rester dans le département une année supplémentaire, dans des conditions psychologiques et financières précaires !

Cette situation s'explique par le fait que le Ministère n'a procédé à aucune création de postes supplémentaires pour compenser les 80.000 postes supprimés sous l'ancien gouvernement.

Le SNUDI FO a rappelé en CAPD son attachement au droit à mutation, notamment pour le rapprochement de conjoint prévu par la loi de 1984. Il faut partir des besoins des collègues et non pas des moyens pour satisfaire toutes les demandes de mutations prioritaires !

Le SNUDI FO13 a demandé à Monsieur le DASEN de prendre toutes les dispositions afin d'accorder les ineat/exeat des collègues qui en feront la demande.

Au niveau national, notre syndicat interviendra pour demander au Ministre que des directives soient données aux DASEN pour régler dès maintenant, dans tous les départements, toutes les situations prioritaires et d'accorder les ineat/exeat.

Le SNUDI FO 13 invite tous les collègues n'ayant pas eu satisfaction à le contacter pour préparer les dossiers d'ineat/exeat

[Voir ICI le communiqué national du SNUDI FO](#)

[Voir ICI le tableau des sortants du département avec leur barème](#)

INFORMATION : Mise en disponibilité pour rapprochement de conjoint

Les collègues qui envisageraient de demander une mise en disponibilité pour rapprochement de conjoint n'ont pas de délai réglementaire à respecter. **Ils peuvent faire cette demande à tout moment de l'année.**

Le délai du 15 mars/31 mars doit être respecté pour les demandes de mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous ! Rejoignez-nous !